Acte n° 2015C65



D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015

Nombre de Conseillers : 37

En exercice : 37 Date de convocation du Conseil Communautaire :

Présents : 27 Le 30/06/2015

Pouvoirs : 7 Votants : 34

Le 6 juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

<u>Présents</u>: Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés: Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

Secrétaire de séance : Hubert BONNET

OBJET: FINANCES - Budget Principal 2015 - Décision modificative n°1

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget Principal qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 16 701,87 €
- en section d'investissement à 2 591 701,87 €

Cette décision modificative permet :

de modifier les opérations comptables liées au Parc d'Activités de Montfray inscrites lors du vote des budgets 2015. Ces opérations avaient été transférées du Budget Principal au Budget Aménagement des Zones d'Activités qui regroupent la comptabilité de toutes les zones d'activités en cours d'aménagement.

Or le Budget Aménagement des Zones d'Activités doit comptabiliser le coût de l'aménagement des terrains destinés à la vente à travers une comptabilité de stocks, dans la mesure où les dépenses sont réalisées en régie directe.

L'aménagement de la plus grande partie du Parc d'Activités de Montfray ayant fait l'objet d'une concession avec la SERL, chargée d'aménager et de vendre les terrains, il ne s'agit plus de vente en régie directe. La DDFIP demande donc de réintégrer les opérations du Parc d'Activités de Montfray dans le Budget Principal. Cette réintégration nécessite une réduction du virement à la section d'investissement du Budget Principal (-244 498€).

Ces opérations de transfert se retrouvent en miroir dans le Budget Aménagement des Zones d'Activités.

√ d'effectuer des corrections dans la reprise des résultats des syndicats des collèges et du lycée, signalées par la perception et qui doivent être inscrites en déficit d'investissement (35 919€) et en recettes de fonctionnement (16 701€). de réaffecter des crédits sans incidence sur l'équilibre budgétaire : Crédits pour le réassort des ouvrages de la médiathèque diminués pour permettre d'aider les communes à acheter directement les ouvrages des bibliothèques locales (+/- 30 565€) ; Mauvaise imputation des crédits pour le remboursement du portage foncier de l'EPF sur la propriété Lefèvre (+/-405 000€); Mauvaise imputation des opérations pour compte de tiers placées sur l'opération 45 au lieu de l'opération 39 (en dépenses d'investissement +/- 41 000€ et en recettes d'investissement +/- 46 000€)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE la décision modificative n° 1 du Budget Principal 2015 suivante, en euros :

				FONCTIONNEMENT	Depenses	Recettes
D/R	n° Chap	n° Compte	n° Service	Libellés	modification de crédits (€)	modification de crédits (€)
D	66	66111	01	intérêts des emprunts	18 200,00	0,00
D	68	6875	01	provision de garantie de l'emprunt de la SERL sur 6 mois	25 000,00	0,00
D	042	6811		amortissements	218 000.00	0,00
D	011	6182	3210	documentation générale et technique	-30 565,00	
D	011	657341	3210	Groupement de collectivités	30 565.00	_
D	011	6261	0200	frais d'affranchissement	7 500.00	
	022	022		dépenses imprévues	-7 500,00	1
D	023	023	01	virement de section	-244 498 13	0.00
R		002	01	excédent de fonctionnement	0,00	16 701,87
	ş ·			TOTAL	16 701 87	16 701,87

	Ď.			INVESTISSEMENT	Depenses	Recettes
D/R	n° Chap	n° Compte	n° Service	Libelles	modification de crédits (€)	modification de crédits (€)
D	10	1068	01	excédent de fonctionnement capitalisé	1 249,99	0,00
D	16	1641	01	Emprunt - capital	1 759 000,00	0,00
D	21	2115	4113	terrains bâtis	-405 000,00	0,00
D	27	27638	4113	autres créances immobilisées	405 000,00	0,00
D	45	458139	5231	Opération pour compte de tiers Espace culturel	-41 000,00	0,00
D	45	458139	5231	Opération pour compte de tiers Locaux insertion	41 000,00	0,00
R	45	4582	5231	Opération pour compte de tiers Espace culturel		-46 000,00
R	45	4582	5231	Opération pour compte de tiers Locaux insertion		46 000,00
D	20	2031	90110	avance versée à la SERL en 2015	216 000,00	0,00
D	23	2315	90110	Immobilisation en cours - installations techniques	600 000,00	0,00
D	001	001	01	déficit d'investissement	35 919,82	0,00
D _	020	020	01	dépenses imprévues	-20 467,94	0.00
R	021	021	01	virement de section	0,00	-244 498,13
R	10	10222	01	FCTVA	0,00	96 240,00
R		1641	01	emprunt - capital	0,00	2 521 960,00
R	040	28031	01	amortissement	0,00	218 000,00
- 1			4	TOTAL	2 591 701,87	2 591 701,87

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

1 0 JUIL, 2015

A Trévoux, le 06/07/2015

DOMBES SAÔNE VALLĖE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150706-2015C65-FI

Affichage le :

1 0 JUIL, 2015

Le Président, **Bernard GRISON**